5

REMONTRANCE CHARITABLE

A M. LOUIS DE CICE,

NOMMÉ

A l'Evéché de Sabula & au Vicariat Apoſtolique de Siam, du Jappon &c.

AVEC

Quelques Reflexions ſur la CENSURE *de l'Aſſemblée du Clergé.*

BIBLIOTECA NAZ. R.C.M.A. VITTORIO EMANUELE

A COLOGNE,

Chez PIERRE MARTEAU.

M. DCC.

REMONTRANCE CHARITABLE A M. LOUIS DE CICE NOMME'

A l'Evéché de Sabula & au Vicariat Apoſtolique de Siam, du Jappon &c.

AVEC

Quelques Reflexions ſur la Cenſure de l'Aſſemblée du Clergé.

MONSIEUR,

JE viens de lire la Lettre, que vous avez écrite aux RR. PP. Jeſuites ſur les Idolatries & les Superſtitions des Chinois. On ne ſait qu'y admirer davantage, ou les manieres douces & honnêtes, avec leſquelles vous traitez ceux qui avoient

fait un mauvais uſage de votre amitié & votre eſtime : ou la vigueur Apoſtolique, avec laquelle le zele, que vous avez pour la Religion de Jeſus Chriſt, ſe declare contre un culte qui en ſouïlle la pureté dans un Roiaume où l'on auroit du eſperer de voir renaître le Chriſtianiſme des premiers ſiecles.

Vous y ruinez avec beaucoup de modeſtie les avantages que les Jeſuites prétendoient tirer de quelques-unes de vos Lettres, en faveur des Idolatries Chinoiſes. Et vous vous elevez avec beaucoup de force & de juſtice contre ces Superſtitions, dont vous faites voir l'enormité, & contre la conduite criminelle de ceux qui les permettent. Tous ceux qui ont quelque amour pour l'Egliſe de Jeſus Chriſt, mêlent leurs larmes avec les vôtres, & gemiſſent avec vous à la vûe de l'entêtement avec lequel l'Idolatrie eſt ſoutenue par ceux qui ſont envoyez pour la détruire : & ils adreſſent tous leurs vœux au ciel, afin que la verité triomphe en fin de l'erreur,

par

par un jugement ſolemnel que l'on attend depuis tant d'années. Vous avez la conſolation de voir que l'Egliſe & l'Etat prennent parti, je ne dis pas pour vous, qui n'avez point d'interêts que ceux de Jeſus Chriſt; mais pour la Religion. Les Evêques, les Docteurs, les Princes & le peuple Chrétien ont horreur des cultes idolatriques & ſuperſtitieux que quelques Jeſuites permettent aux nouveaux Chrétiens de la Chine; & ils ne ſauroient trop approuver & louer la fermeté, avec laquelle vous vous y oppoſez. Et enfin nous ſommes tous perſuadez, auſſi bien que vous, que l'interêt de la Religion & le ſalut des ames demandent que celui, qui eſt la bouche de l'Egliſe, parle, & qu'il ne ſouffre pas plus long-tems que des peuples qui font profeſſion de croire en Jeſus Chriſt, adorent enſemble le Demon, du moins quant au culte exterieur.

Mais ſi l'on voit avec tant de plaiſir & de joie la vigueur, que Dieu vous

inſpire pour vous declarer contre les ſentimens & la conduite d'une Compagnie formidable, & pour ſoutenir contre elle la pureté de la Religion; peut-on voir ſans un deplaiſir extréme & une tres ſenſible douleur, qu'en defendant le culte chrétien, vous ſembliez renoncer la Grace qui en eſt l'ame; & qu'en travaillant à établir le Roiaume de Jeſus Chriſt, vous ne vouliez pas qu'il regne dans les cœurs par une Grace qui s'aſſujetiſſe les volontez par la force de la douceur: & qu'enfin en prêchant le miſtere de la croix & de la redemption, vous paroiſſiez n'en pas reconnoître l'excellence & efficace? C'eſt ce qui ternit la gloire de vos combats, ce qui rend inutiles tous vos travaux, en ruinant la ſource de la foi que vous préchez; & ce qui afflige, au delà de ce qu'on peut dire, tous ceux qui connoiſſent ce que nous devons à la grace toute puiſſante du Sauveur; & que ſans elle la foi eſt un arbre ſans vie, ſans racine & ſans fruit. Je m'explique. L'on

L'on ne ſait que trop que de tous les reproches que les Jeſuites vous font, il n'y en a point de plus mal fondé, que celui du Janſeniſme, dont ils ſont accoutumé de ſe ſervir ſans diſcernement pour decrier ceux qui n'entrent pas dans leurs maximes. Mais ceux qui vous eſtiment, ſont ſurpris que vous n'ayez pû vous en defendre en vôtre Lettre d'une maniere qui ne bleſſât ni la Religion, ni la juſtice, ni la charité; & qui ne fit pas paroître que vous preniez party avec les ennemis de la Grace de Jeſus Chriſt. Ne pouviez vous pas repouſſer un reproche ſi ridicule, en le mepriſant comme une calomnie uſée, & en le rejettant comme une monnoie decriée? Ou, ſi vous jugiez devoir y faire attention, ne pouviez-vous pas y oppoſer les Brefs du Pape, & l'Arrêt de Sa Majeſté, qui ont été comme le ſeau de la paix de l'Egliſe, en faiſant des defenſes expreſſes de faire ces reproches, & d'accuſer de Janſeniſme ceux qu'on ne pour-

pourroit pas prouver qu'ils tiennent ou ayent tenu quelqu'une des cinq Propoſitions que le Pape Innocent X. a condamnées? Que ſi vous vous croiez obligé de vous expliquer d'avantage; vous ne vous engagiez à rien en developpant l'equivoque du mot *Janſeniſme*; & en declarant que ſi par Janſeniſtes on entend ceux qui ſoutiennent l'hereſie qui eſt condamnée dans les cinq Propoſitions; vous diſiez anatheme à tous les Janſeniſtes, quoi que vous n'en connoiſſiez aucun. Et que ſi par ce nom on pretend ſeulement marquer ceux qui ne croient point que Janſenius ait jamais enſeigné aucune de ces erreurs, mais qui ſont tres perſuadez que cet Evêque n'a expliqué & ſoutenu que la doctrine de Saint Auguſtin, ou plutôt de l'Egliſe, ſur la Grace & la predeſtination; vous vous en teniez à la paix que le Pape & le Roy ont rendue à la France, reconnoiſſant avec tous les Evêques du Roiaume, que les Prelats & les Theologiens

logiens qui tenoient que Janſenius n'avoit point enſeigné d'autres ſentimens que ceux de Saint Auguſtin, n'en étoient pas moins bons Catholiques, ni moins ſoûmis à l'Egliſe.

Mais loin de vous renfermer dans de ſi juſtes bornes, lors qu'on vous accuſe de Janſeniſme, vous vous recriez que *cette nouveauté n'alla jamais au de la des mers: que vous n'avez point à faire en ce Pais là du Janſeniſme & de toutes les autres erreurs qui ſont repandues dans Europe: ces Pais là aiant aſſez de leurs propres erreurs, ſans que vous leur en portiez d'autres.* N'eſt-ce pas là, diſent vos amis, donner dans la piege, que vous blamez vous même M. Charmot leur Agent à Rome, de n'avoir pas evité, en refutant cette accuſation au lieu de la mepriſer. N'eſt-ce pas en avoir aſſez dit, que de traiter le Janſeniſme, ſans diſtinction ni explication, de nouveauté & d'erreur, qui n'a

Pag. 40. 41. 42.

P. 42.

jamais passé au delà des mers ? On vous demandera, comme je vous le demande, quel est ce Jansenisme, que vous traitez d'erreur & de nouveauté ? Si vous repondez que c'est l'heresie, que le Saint Siege a condamnée dans les cinq Propositions, & attribuë à Jansenius ; l'on vous accordera que le Jansenisme pris en ce sens n'étant qu'un pur phantôme, il n'a pas en effet passé au delà des mers. Mais ne craignez vous pas qu'en parlant de ce phantôme, comme d'une nouveauté reelle & effective, on ne vous dise avec S. Augustin, que c'est se tromper honteusement que de prendre des phantômes pour des choses connuës: *phantasmata habere pro cognitis summus error est ?* Que si vous pretendez avec les Jesuites que cette heresie soit quelque chose de reel ; l'on vous priera sans dispute de marquer un seul Auteur qui l'ait soutenuë, ou qui en ait été convaincu depuis cinquante ans & d'avantage que ces dis-

L. 6. De Musica.

diſputes ont commencé: ou de nous dire s'il s'eſt jamais trouvé d'hereſie qui n'ait été enſeignée ni ſoutenue par perſonne.

Que ſi vous pretendez que le veritable Janſeniſme conſiſte a ſoutenir la neceſſité d'une Grace victorieuſe par elle-même pour toutes les actions de la pieté Chrétienne; on vous avouera que c'eſt effectivement le ſens & la doctrine de M. Janſenius, & par conſequent ce Janſeniſme eſt reel & effectif.

Mais loin que ce ſentiment ſoit une nouveauté & une erreur qui n'a jamais paſſé au delà des mers; c'eſt d'au delà des mers que nous eſt venu ce ſentiment, qui eſt la pure doctrine que Saint Auguſtin a defenduë en Afrique contre l'heretique Pelage & ſes Diſciples; & que Monſeigneur l'Archevêque de Paris, pour qui, ſans doute, vous avez toute ſorte de reſpect, eſt ſi eloigné de tenir pour ſuſpecte, qu'il a ordonné à tous les Paſteurs de ſon Dioceſe de l'enſeigner à leurs

peuples: comme vous l'avez pû voir dans l'Instruction qui fait la meilleure partie de son Ordonnance. Ainsi en quelque maniere que vous entendiez ce que c'est que Jansenisme; ceux qui auront bien leu Jansenius, & n'y auront trouvé que la doctrine tres Catholique de S. Augustin, pourront-ils ne pas croire que M. De Cicé a donné dans l'illusion & dans le fanatisme, s'il prend l'heresie Jansenienne pour quelque chose de reel: ou si, pour donner quelque realité à cette heresie, vous la voulez faire consister en ce que Jansenius & les Jansenistes reconnoissent & soutiennent sans biaiser la necessité de la Grace efficace & la predestination absoluë; toute l'Ecole de Saint Augustin, & tous les anciens Disciples de Saint Thomas, c'est-à dire, tous les veritables defenseurs de la Grace de Jesus Christ, ne s'éleveront-ils pas contre vous; & ne vous regarderont-ils pas comme un ennemi de la Grace; & s'ils l'osoient dire, comme engagé mal-

malheureuſement, & ſans le ſavoir, dans des erreurs tres injures à Jeſus Chriſt, que vous faites profeſſion d'annoncer aux Gentils, & dont vous aneantiriez les merites, en leur ôtant leur force & leur efficace, & en les ſoumettant au choix d'une volonté foible & corrompuë? Voila, Monſieur, le facheux embarras ou vos veritables amis regrettent que vous vous ſoiez jetté; & que par deux ou trois mots vous ayez fait paroître, ou que vous étez effrayé d'un phantôme; ce qui ne ſeroit pas bien à une perſonne de vôtre âge & de vôtre caractere: ou que vôtre foi n'eſt pas aſſez eclairée ſur un miſtere auſſi important qu'eſt celui de la Redemption & de la Grace; ce qui ne feroit pas honneur à vôtre miniſtere.

Encore, ſi vous en etiez demeuré là; ceux qui s'intereſſent en ce qui vous touche pourroient dire que vous n'avez regardé le Janſeniſme, qu'on vous reprochoit fort mal-a-propos, que comme l'hereſie que renferment

les cincq propoſitions, & que c'eſt ce que vous avez traité d'erreur & de nouveauté ; ce qui ſuffiſoit pour juſtifier vôtre foi, ſans vous mettre en peine de rechercher s'il s'eſt trouvé des Theologiens qui l'aient ſoutenue. Mais que vous ſoiez venu juſqu'à vous declarer ſur le Formulaire, & juſqu'à dire aux Jeſuites d'un air triom-
Pag. 44 phant ; *Nous avons deja ſigné, & nous ſignerons encore avec joie, quand il vous plaira, le Formulaire dans toute ſon étenduë* : c'eſt ou l'on a de la peine à reconnoître vôtre modeſtie & vôtre prudence. Par quel ſentiment de modeſtie, dit-on, M. de Cicé ſe vante-t-il, comme d'une grande action, que lui & ſes aſſociez ont ſigné le Formulaire : comme ſi l'on pouvoit faire gloire d'avoir fait un parjure, & rendu un faux temoignage ? par quelle regle de prudence, dit-on encore, M. de Cicé, declare-t-il pour tous ceux du Seminaire des Miſſions etrangeres, que non ſeulement ils ont deja ſigné, mais qu'ils

ſig-

ſigneront encore avec joie, quand il plaira aux Jeſuites, le Formulaire dans toute ſon etenduë, c'eſt a dire, ſans aucune diſtinction, reſtriction ou explication ? Ne ſavoit-il pas les troubles que la ſignature de ce Formulaire avoit cauſé en France, & qu'elle l'avoit miſe à la veille d'un ſchiſme qui auroit été la ſource d'une infinité de maux ? Ne ſait-il pas que la ſageſſe tant de Sa Sainteté que de Sa Majeſté tres Chrêtienne étant mieux informées, n'ont appaiſé ces troubles, & prevenu ces maux, qu'en abolisſant la ſignature qu'on vouloit exiger ? L'on veut croire que vous ne l'avez pas ſcû, & que vous avez, vous & vos autres Miſſionaires, trop d'amour pour l'Egliſe, trop d'obeïſſance pour le Saint Siege, & trop de reſpect pour les ordres du Roi, pour être prêt de renouveller avec joie une ſignature dans toute ſon etenduë, ſi vous aviez été bien informez du triſte état où elle avoit mis les Egliſes de France, & que la paix ne leur

fut

fut renduë que par la ſuppreſſion de cette ſignature. Enfin l'on ne voit pas que pour vous juſtifier des erreurs du Janſeniſme pris en vôtre ſens, vous euſſiez beſoin de faire gloire d'avoir ſigné le Formulaire, ni de proteſter que vous étiez tous diſpoſez de le ſigner avec joie dans toute ſon etenduë; apres que les Evêques & les Theologiens qui refuſerent conſtamment de le ſigner ſans diſtinction, & ſans ſeparer le Fait d'avec le Droit, n'ont pas laiſſé d'être reconnus par le Pape & par les Evêques, par le Roi & par toute la France, pour tres Catholiques & tres obeïſſans enfans de l'Egliſe, ſans qu'on les ſoupçonnat d'aucune erreur. Pour juſtifier donc vôtre foi contre le reproche extravagant des Jeſuites, perſonne ne voit qu'il ait été neceſſaire que vous fiſſiez une proteſtation ſi ſolemnelle que vous aviez ſigné le Formulaire, & que vous le ſignerez encore avec joie, quand il plaira aux Jeſuites, dans toute ſon etenduë, c'eſt-

a-dire,

à-dire, ſans diſtinguer le Fait & le Droit, & en jurant l'un auſſi-bien que l'autre.

Non ſeulement cette proteſtation vous étoit inutile, & ne pouvoit être regardée que comme la ſaillie d'un zele, qui n'a pas autant de lumiere que d'ardeur; mais en repouſſant un vain reproche pour juſtifier vôtre foi, elle vous en attire de mieux fondez; & elle peut rendre vôtre foi ſuſpecte. N'avez point lû les Ecrits ſur la ſignature, qui ont inondé la France pendant plus de dix années? Les defenſeurs de la Grace y ont demontré avec autant d'evidence que de force, que de ſigner le Formulaire dans toute ſon étenduë, qui comprend le Fait & le Droit, & où l'on ne condamne pas ſeulement les cinq Propoſitions au ſens heretique, qu'elles renferment & au quel nul Theologien n'a jamais refuſé de leur dire anatheme; c'eſt mentir à l'Egliſe, c'eſt faire un perjure ſacrilege, c'eſt calomnier un Illuſtre Docteur & un

ſaint Evêque ; & c'eſt, pour le moins indirectement, faire paſſer la doctrine Catholique, pour une héreſie. Vôtre tendreſſe de conſcience & vôtre amour pour la Religion ſentiroient ſans doute ces reproches. Pourquoy donc vous les attirer? Si on vous les fait ; on ne voit pas par où vous puiſſiez les repouſſer. Une obeïſſance aveugle ne ſauroit juſtifier ni les parjures, ni les calomnies ; & elle n'empéchera pas que la ſignature d'un Fait qu'on ne ſait pas, ne ſoit un faux témoignage, qu'un jurement d'un Fait dont on n'eſt pas certain, ne ſoit un parjure ; & que d'imputer fauſſement ou ſans connoiſſance des hereſies à un Evêque tres Catholique & tres pieux, ne ſoit une calomnie tres criminelle. Cette obeïſſance aveugle pour des jugemens où tout le monde ſait que les Juges les plus infaillibles peuvent ſe tromper & donner le faux pour le vray, eſt néanmoins le ſeul fort où l'on croie que vous vous puiſſiez retrancher :

per-

perſonne ne ſe perſuadant que vous ſoyez convaincu par vous même, je veux dire, par une étude particuliere que vous aiez faite de *l'Auguſtin* de Janſenius, que les cinq Propoſitions s'y trouvent au ſens au quel elles ont été condamnées. On vous croit encore moins d'humeur à entreprendre de les y montrer à ceux qui les y cherchent depuis plus de cinquante années ſans les y avoir pû trouver.

Quelle reſource donc pour vous defendre de ces reproches? Je veux bien croire qu'ils n'eclatteront pas, pour ne pas affliger ceux qui d'ailleurs travaillent à l'agrandiſſement de la Religion Chrétienne: mais je ſuis ſûr qu'on n'en penſera pas moins: & que tous ceux qui connoiſſent & aiment veritablement la Grace de Jeſus Chriſt, auront vôtre foi pour tres ſuſpecte, & craindront qu'en ce point vous n'ayez pris party avec ſes ennemis, & que vous ne ſoyez d'intelligence avec eux, au moins pour

la faire renoncer par ſes propres enfans ; car on ne vous tient pour gens de combat. Je ſuis auſſi ſûr que tous les vrais defenſeurs de la Grace, c'eſt-a-dire tous les Theologiens Catholiques, ſinceres, eclairez & deſintereſſez jugeront, comme moi, que puiſque vous ne ſauriez avoir une certitude entiere du Fait de Janſenius, ſavoir, que les cinq Propoſitions ont été tirées de ſon Livre, & que le ſens au quel elles ont été declarées heretiques, eſt le ſens de cet Auteur, & que vous ne le ſauriez ſavoir que ſur le rapport d'autrui ; ne pouvant d'ailleurs ignorer combien ce Fait a été conteſté par des ſaints Evêques, & par un grand nombre de celebres Docteurs ; vous ne l'avez pu ſigner ſans bleſſer la verité, la juſtice, & la charité ; & ſans faire outrage à la doctrine de l'Egliſe ſur la Grace, ou pluſtot à la Grace même. Autrement il ne ſeroit plus vrai que c'eſt mentir que d'aſſurer ce qui n'eſt pas ; que c'eſt donner un faux témoignage & faire un parjure

&

& un ſacrilege que de declarer avec ſerment la main ſur les Saints Evangiles un Fait dont on n'a pas une entiere certitude, mais qui eſt conteſté, & abſolument faux: & il ne ſeroit plus vrai que c'eſt pecher contre la juſtice & contre la charité, que de diffamer un grand Evêque, en lui imputant des hereſies dont il a été très eloigné: & enfin il ne ſeroit plus vrai que c'eſt outrager la doctrine de l'Egliſe touchant la Grace, ou pluſtot la Grace même, que de faire paſſer ceux qui la defendent, pour des Novateurs, & la doctrine de Saint Auguſtin, que Janſenius a rapportée très fidellement, & expliquée très nettement, pour une doctrine declarée heretique, & condamnée par l'Egliſe.

Tandis que ces veritez ſubſiſteront, & que le monde en demeurera perſuadé, comment pourrez vous donc juſtifier la ſignature, que vous vous vantez d'avoir faite, & la diſpoſition où vous proteſtez d'être, de ſigner avec joie, quand il plaira aux

ennemis de la Grace, le Formulaire dans toute ſon etenduë? Comment pouvez vous eviter, que l'on ne tienne votre foi pour ſuſpecte touchant ce miſtere, d'où depend toute la Religion & toute la pieté Chrétienne; tandis que vous oppoſant aux Jeſuites pour un culte exterieur, vous paroitrez être lié avec eux pour ne point reconnoître la toutepuiſſance de la miſericorde de Dieu, ni l'efficace de la mort de Jeſus Chriſt, & de ſa grace, qui eſt l'Eſprit qui donne la vie, & ſans lequel tout ce qui eſt exterieur n'eſt qu'une lettre qui tüe?

C'eſt à quoi, Monſieur, je vous conjure par les entrailles de Jeſus Chriſt, de penſer très ſerieuſement. Il s'agit du prix de ſon Sang & du fruit de ſa mort, ſans quoi il eſt inutile de précher ſon Evangile à des Barbares. C'eſt faire des Chrétiens ſelon la lettre, qui n'ont ni ne connoiſſent point l'eſprit de l'Evangile; cette grace victorieuſe, & cette charité que le Saint Eſprit repand dans nos cœurs, pour nous

nous faire aimer & faire ce que la foi nous oblige de croire & de pratiquer. Il ſert de peu de ruïner l'Idolatrie, ſi vous érigez des autels à la volonté de l'homme, en l'établiſſant l'arbitre & la maitreſſe ſouveraine des deſſeins de Dieu ſur notre ſalut, & de tous les mouvemens de ſa grace. En un mot s'eſt s'abuſer que de pretendre faire des enfans de la Grace, qui ne connoiſſent leur mere, que pour la ſoumettre à leur caprice ; & de penſer qu'on étend la Religion & l'empire de Jeſus Chriſt, en aſſujettiſſant ſon Eſprit & ſa Grace à des creatures, & à des creatures corrompues.

Je vous avoue, Monſieur, que j'adore comme un des plus terribles jugemens de Dieu, celui par lequel il permet, que de nouveaux peuples, qu'il retire de l'idolatrie par le miniſtere des ennemis de ſa Grace, vivent dans l'erreur, ou pour le moins dans l'ignorance des veritez les plus importantes du Chriſtianiſme ; & que penſant être bons Catholiques, ils

ſoient

ſoient purs Pelagiens, ſans le ſavoir. C'eſt, ſelon S. Auguſtin, n'être Chrétien & Catholique que par le nom, ſi l'on ne reconnoît pas la neceſſité d'une grace victorieuſe, qui ne nous invite pas ſeulement au bien, mais qui nous le fait faire par la force de ſon attrait; & que, comme dit S. Paule; c'eſt Dieu qui opere en nous le vouloir & le Faire par la force toute-puiſſante de ſa grace.

Ne trouvez donc pas mauvais; Monſieur, qu'ayant pour vôtre perſonne tout le reſpect qui eſt dû à vôtre merite, & honorant ſingulierement le miniſtere de ceux qui annoncent Jeſus Chriſt où il n'eſt pas connu; je prend la confiance de vous dire que ſi vous voulez faire de veritables Chrétiens & agrandir le Roiaume que le Fils de Dieu a acquis par ſon ſang, vous devez leur apprendre que ſa grace doit avoir l'empire ſur leurs volontez, que la foi qui les a fait Chrétiens eſt un don ſingulier de la miſericorde de celui qui les a choiſis;

ſis, appellez, & attirez à Jeſus Chriſt, en gaignant leur eſprit & leur cœur par la force invincible de ſes lumieres & de ſon amour: & qu'ils doivent eſperer & demander inceſſamment le grand don de la perſeverance, qui ne doit pas être moins efficace, que celui de la foi; & qui achevera infailliblement l'ouvrage de leur ſalut, que la foi a commence. En les inſtruiſant des belles veritez de la Grace, que l'Apôtre des Gentils a ſi fortement inculquées aux premiers Chrétiens, que Dieu avoit retirez du Paganiſme par ſes predications; vos nouvelles plantes ſeront affermies dans la Religion & dans la pieté; & elles ne ſeront ni idolatres ni Pelagiennes, mais parfaitement Chrétiennes & Catholiques.

Enfin permettez moi de vous dire avec une liberté Chrétienne, qu'en attribuant des erreurs & des hereſies à un grand Evêque qui n'a été que l'echo de l'Egliſe, ou plûtot de l'Apôtre: & qu'étant en cela d'intelligence

avec les ennemis declarez de cette celeſte doctrine, vous avez rendu vôtre foi ſuſpecte à tous ceux qui la ſuivent comme celle dont l'Egliſe veut que nous faſſions la regle de ce que nous devons croire ſur la Grace; c'eſt-a-dire, à tous les veritables Theologiens, & à tous les Catholiques inſtruits. L'on entre d'autant plus aiſement dans ce ſoupçon, que vos Miſſionaires ont d'ailleurs quelque reputation de n'être pas favorables à la doctrine de Saint Auguſtin & de tous les Peres qui l'ont ſuivi: ce qui vient peut-être parce qu'ils ne l'ont jamais bien connuë; & que nous naiſſons tous pelagiens: ce qu'on aime mieux croire, que d'attribuer cet eloignement à un entêtement qui ne pourroit être innocent.

Comme rien ne nous doit être plus precieux que la foi, & que nous en devons faire nôtre jalouſie; je ne voi pas que vous puiſſiez Chrétiennement vous diſpenſer de lever tous les ſoupçons qu'on pourroit avoir que

la

la vôtre ſur le myſtere de la Grace ne ſeroit pas aſſez pure, ni exempte de quelque tache de Pelagianiſme. Je vous croi donc indiſpenſablement obligé de vous expliquer, & de faire connoître que non ſeulement vous ne rejettez ni ne condemnez nullement la doctrine de la Grace efficace & de la predeſtination abſoluë, ni ceux qui la ſoutiennent, ſoit Janſenius, ou tout autres : mais que vous la tenez pour ſeule Catholique.

L'on ne prétend pas par là vous engager dans aucune diſpute, mais que vous donniez un mot de declation, qui faſſe connoître que ſi vous avez ſigné le formulaire, & été prêt de le ſigner dans toute ſon etenduë; ce n'a nullement été pour donner la moindre atteinte à la doctrine de la Grace efficace par elle-même: mais parce que vous aviez crû ſur le jugement du Pape & de quelques Evêques, quoi qu'ils ne ſoient pas infailibles dans la deciſion de ces ſortes e faits, que les cinq Propoſitions

ſe trouvoient dans le Livre de Janſenius au ſens heretique, au quel elles ont été condamnées, & qui eſt tout different de celui de la Grace victorieuſe que Saint Auguſtin a enſeignée & que des grands Evêques & de Theologiens tres Catholiques ont pretendu & pretendent être celui de Janſenius.

Declarez auſſi avec vôtre droiture de cœur ordinaire, que vous confeſſez avec toute l'Egliſe que Dieu aiant un amour extreme, & par conſequent une forte volonté du ſalut de tous ceux pour le ſalut deſquels il a envoyé ſon Fils; cette volonté que les Theologiens appellent *De bon plaiſir*, BENEPLACITI, ſera infailliblement accomplie; rien ne pouvant reſiſter à la forte volonté d'un Dieu tout puiſſant, qui fait tout ce qu'il veut dans le Ciel & ſur la terre: & que par conſequent tous ceux, que Dieu a reſolu de ſauver, & pour le ſalut de qui l'exces de ſon amour leur a donné ſon Fils, ſeront infailliblement ſauvez. Decla-

Declarez encore que vous reconnoiſſez avec toute l'Egliſe que la mort de Jeſus Chriſt a été d'un ſi grand merite devant Dieu, que ſa juſtice ne permet pas de refuſer ce pour quoy ſon Fils lui a offert & donné ſon Sang & ſa Vie: & que par conſequent la juſtice du Pere Eternel ne lui permet pas de refuſer le ſalut & les ſecours qui ſont neceſſaires pour y arriver, à ceux pour le ſalut de qui Jeſus Chriſt lui a offert ſa mort.

Enfin declarez que vous croiez avec toute l'Egliſe, que la priere que Jeſus Chriſt à faite pour les hommes, a été d'une ſi grande efficace, & ſi agreable au Pere Eternel, qu'elle a toujours été exaucée: *Scio*, diſoit-il lui-même à ſon Pere, *quia ſemper me audis:* Et que par conſequent tous ceux dont il a voulu & demandé le ſalut, ſeront infailliblement ſauvez. Dites ſans crainte avec Saint Bernard, que ceux-la ne ſauroient perir, pour qui le Fils de Dieu a demandé qu'ils

qu'ils ne periſſent pas; & pour qui le Pere Eternel à livré ſon Fils à la mort, afin qu'ils reçuſſent la vie. Hom. de Laudibus Virginis. *Non poſſunt perire pro quibus Filius Dei rogat ne pereant, pro quibus Pater tradidit Filium in mortem ut vivant:* Ou, ſi vous l'aimez mieux, avec Saint Auguſtin: *Quand eſt-il arrivé que periſſe celui, pour la redemption du quel Jeſus Chriſt à repandu ſon Sang? Un homme puiſſant ne ſauroit perdre ce qu'il à acheté avec ſon or: Et Jeſus Chriſt perderoit-il ce qu'il à acheté au prix de ſon Sang?* Serm. 8. in Feſto S. Vinc. QUANDO *perit qui Sanguine Chriſti redemptus eſt? Potens homo non poteſt perdere quod emit auro ſuo; & Chriſtus perdet quod emit Sanguine ſuo?* C'eſt ſur ces grandes veritez que s'appuie la confiance Chrétienne.

Et quant à la Grace, confeſſez avec Saint Auguſtin dans le ſymbole qu'il en a dreſſé pour un Demipelagien, que puis que par la miſericorde de Jeſus Chriſt vous étes Chrétien Catho-

Catholique, vous ſavez que la Grace de Dieu n'eſt donnée ni aux petits enfants ni aux adultes, à cauſe de leurs merites : *Quoniam propitio Chriſto Chriſtiani Catholici ſumus, ſcimus gratiam Dei nec parvulis nec majoribus ſecundum merita noſtra dari.* Epiſt. 107. ad Vit. Qu'il eſt neceſſaire que Dieu la donne aux adultes pour chaque action : *Scimus majoribus ad ſingulos actus dari :* Que neanmoins cette grace n'eſt pas donnée à tous les hommes : *ſcimus non omnibus hominibus dari.* Que c'eſt par une miſericorde gratuite de Dieu, qu'elle eſt donnée à ceux à qui elle eſt donnée : *Scimus eis quibus datur, miſericordiâ Dei gratuitâ dari :* Et que c'eſt par un juſte jugement de Dieu, qu'elle n'eſt pas donnée à ceux à qui elle n'eſt pas donnée : *Scimus eis quibus non datur, juſto judicio non dari.*

Enfin, comme dit ailleurs le même Saint Docteur, que cette grace que la bonté divine repand ſecrettement dans les cœurs des hommes pour

pour les attirer à Jesus Christ, & sans laquelle personne ne peut venir à lui, n'est rejettée par aucun cœur endurci; parce qu'elle est donnée pour oter premierement la dureté du cœur:

L. De Præd. c. 8. *Hæc itaque gratia, quæ occultè humanis cordibus divinâ largitate tribuitur, à nullo duro corde respuitur: ideo quippe tribuitur, ut cordis duritia primitus auferatur.*

Quant vous aurez donné ces declarations, Monsieur, pour vous & pour vos autres Missionaires, je m'assure qu'elles dissiperont tout le soupçon qu'on auroit pu avoir de la pureté de vôtre foi touchant la Grace de Jesus Christ, & que vos sentimens sur ce mystere seront trouvez tres conformes à la doctrine de l'Eglise. Dans l'esperance que vous ne vous refuserez pas à vous même cette justice, ni de rendre ce temoignage à l'Eglise, & que vous ne rejetterez pas des avis qui viennent d'un cœur de frere, l'on se promet que vous serez tous des predicateurs de la Grace, & que

vous

vous la ferez regner dans l'esprit & dans le cœur des peuples que vous gaignerez à Jesus Christ, en qui & pour qui je suis parfaitement à vous.

Le 22. Septembre 1700.

P. S.

La declaration, par la quelle l'Assemblée generale du Clergé vient de condamner cette proposition, *le Jansenisme est un phantôme :* comme contraire au respect qu'on doit aux Constitutions des Papes & aux deliberations precedentes du même Clergé, n'étoit pas venuë jusqu'a moi; lorsque j'ay écrit l'Avis que je croiois que la charité m'obligeoit de vous donner sur quelque endroit de vôtre Lettre aux RR. PP. Jesuites. Je l'ay reçuë heureusement avant que de fermer. Je n'y ait rien trouvé qui me dût faire changer de sentiment: mais je ne doute pas qu'elle ne vous fortifie dans les vôtres; si Dieu ne vous previent de ses lumieres, & ne vous

fait connoître, 1. Qu'il n'y a dans l'Egliſe aucune autorité qui ſoit infaillible dans la deciſion de ces ſortes de Faits : comme le reconniſſent tous les Theologiens : & que comme il n'eſt jamais permis de jurer un Fait ſur un jugement qui peut être faux & nous tromper, ſur tous lors qu'il eſt conteſté & qu'il ſagiſt de la reputation de pluſieurs ſaints Evêques & de pluſieurs Theologiens d'une pieté & d'une catholicité reconnuës : la deciſion de ces Prelats n'exempteroit pas de parjure & de calomnie ceux qui jureroient ſur leur parole le Fait du Janſeniſme.

2. Que cette Aſſemblée quoi que compoſée d'Eminentiſſimes Cardinaux, & d'Illuſtriſſimes Prélats, n'a pas plus d'autorité ni d'infaillibilité que les Conciles Generaux : & qu'ainſi s'il eſt permis d'en conteſter les jugemens touchant les Faits même doctrinaux, comme eſt par ex. celui du Pape Honorius : on ne croit pas plus pecher contre le reſpect qui eſt dû

dû à l'Assemblée en disant qu'elle s'est mepriſe dans ſon jugement touchant le Fait du Janſeniſme ; que Baronius, Bellarmin & pluſieurs autres ont peché contre la ſoumiſſion que l'on doit aux deciſions des Conciles Generaux, en ſoutenant que ceux qui ont dit anatheme au Pape Honorius; ſe ſont trompez ſur le Fait de ſon Monotheliſme.

3. Que la Declaration de Noſſeigneurs Eminentiſſimes & Illuſtriſſimes ne diſant point ce que c'eſt que ce Janſeniſme, ni en quoi il conſiſte, apres que les uns le reduiſent à la doctrine de la Grace efficace par elle-même, & d'autres à celle qui ne reconnoit point de liberté en la volonté de l'homme : on doit regarder cette deciſion ou comme un méconte qui a ſuppoſé ce qui n'a jamais été, ſavoir que quelques Theologiens Catholiques aient ſoutenu la Grace en ſorte qu'ils n'aient point reconnu de liberté en l'homme : ou comme une definition tres indigne d'eux, & qui

ſeroit plus Pelagienne que Catholique, ſi elle tomboit ſur le dogme de la Grace efficace.

Enfin il eſt evident qu'il n'y a jamais eû & qu'il ne peut y avoir d'hereſie, dont on ne ſache determinement le dogme dans lequel elle conſiſte ; & que par conſequent ce ne peut être qu'une hereſie imagnaire lors qu'on ne peut dire ni ſavoir determinement, quel eſt le dogme qu'elle ſoutient ou qu'elle a ſoutenu.

Or il eſt d'une notorieté publique que rien n'eſt plus indeterminé que le ſens pretendu heretique du Janſeniſme : chacun de ceux qui ont entrepris de la combatre n'étant nullement d'accord ſur ce point, & ni le Pape ni les Evêques n'aiant jamais voulu dire preciſement, en quoi conſiſte le dogme de cette hereſie pretenduë. Ce qui fait voir clairement qu'il n'y eut jamais d'hereſie Janſenienne, & que le Janſeniſme doit être tenu pour un phantôme, au moins juſqu'à ce qu'il ait plu à Noſſeigneurs de declara-

clarer distinctement quel est le dogme heretique du Janseniſme.

Il est encore evident qu'il n'y eut jamais d'hereſie, & qu'il n'y en ſauroit avoir; s'il ne s'eſt trouvé & ne ſe trouve perſonne qui l'ait enſeignée & ſoutenuë, ou qui l'enſeigne & la ſoutienne.

Or il eſt de la même notorieté, qu'il ne s'eſt trouvé & ne ſe trouve perſonne, qui ait ſoutenu ou qui ſoutienne l'hereſie pretenduë du Janseniſme. C'eſt-à-dire, le ſens au quel les cinq Propoſitions ont été declarées heretiques : quelque ſoin que toutes les Puiſſances, & ceux qui ont combattu cette hereſie pretenduë, aient pris pour decouvrir & faire punir ceux qui la ſoutenoient. Donc il eſt notoire, que cette hereſie n'eſt qu'un phantôme; & quelque cenſure que Noſſeigneurs faſſent de cette Propoſition, elle n'en demeurera pas moins veritable, & tous ceux qui ſe ſervent de leur raiſon n'en ſeront pas moins convaincus, juſqu'à ce que ces Prelats

ne perſuaderont pas qu'une Hereſie puiſſe s'élever & ſubſiſter ſans qu'elle ait jamais é'é avancée ou ſoutenuë par aucun homme; ou qu'ils faſſent voir, ce qu'on n'a pû decouvrir depuis la naiſſance de ces conteſtations juſqu'à preſent, ſavoir que quelque Theologien ait avancé ou ſoutenu le Janſeniſme heretique; c'eſt-à-dire, le ſens hererique des cinq Propoſitions. *Et l'on eſt prêt de faire voir, comme on l'a dit & demontré mille fois, que tous ceux qui ont écrit ſur ces matieres, & qu' on a voulu decrier ſous le nom de Janſeniſtes, n'ont defendu & enſeigné que la doctrine Catholique de la Grace efficace par elle-même & de la Predeſtination gratuite & abſoluë.

Et pour en venir à quelque detail, s'il s'eſt trouvé en France quelques Prelats ou quelques Theologiens qui aient

*Voiez l'Ecrit à trois colomnis : Denis Raymund : Les Diſquiſitions de Paul Irenée : Le Phantôme du Janſeniſme : La Paix de Clement IX. L'Hiſtoire du Janſeniſme &c. Les Lettres de l'Hereſie Imaginaire, & les Viſionaires : Les Remarques ſur l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris.

aient enſeigné ou approuvé cette hereſie, ce doivent être entre les Theologiens, M. Arnauld, M. l'Abbé de la Sane, M. l'Abbé de Bourzes, M. Nicole, le Pere Deſmarets, M. de Saint Amour, M. Paſcal; & entre les Prelats M.rs les Evêques d'Angers, d'Alet, de Pamiez, de Beauvais, de Vence &c. Or tout le monde ſait qu'il ne ſe trouve rien ni dans les Ecrits de ces Theologiens, ni dans les Mandemens de ces Evêques, qui appuie le ſens heretique des cinq Propoſitions; mais qu'au contraire ils l'ont tous très clairement condamné & rejetté: & qu'ils n'ont ſoutenu que la doctrine de la Grace efficace par elle-même, comme Saint Auguſtin l'a defenduë contre les Pelagiens. Ainſi non obſtant toutes les Declarations des Evêques de France, l'hereſie du Janſeniſme ne ſera jamais qu'un phantôme, puiſque toutes leurs declarations ne ſauroient faire qu'il y ait eu des Theologiens qui l'aient defenduë; ni qu'il puiſſe y avoir une hereſie reelle & ef-

effective, qui n'ait été ſoutenuë par perſonne. Je pourrois ajouter que les Evêques qui ont reſiſté avec une vigueur Apoſtolique aux deſſeins de ceux qui avoient ſurpris la Cour de Rome, & celle de France, en leur faiſant croire qu'il y avoit des Theologiens qui defendoient le ſens heretique qui avoit été condamné dans les cinq Propoſitions, étoient d'un merite & d'une catholicité qui les diſtingue fort des Prelats qui ont pour maxime *qu'on doit reverer les preventions des Princes*, & qui ſur une maxime plus digne de.... que de ſucceſſeurs des Apôtres, appuient par leur Cenſure une illuſion que ces Grands Evêques avoient reconnu être tres pernicieuſe à l'Egliſe, & taché de diſſiper dans les excellentes Lettres qu'ils en ont écrites à Sa Sainteté & à Sa Majeſté, & auxquelles vous voulez bien que je vous renvoie, dans la confiance qu'un Vicaire Apoſtolique aura plus d'égard & de reſpect pour les ſentimens des Prelats qui

ont

ont eu l'eſprit & la vigueur des Apôtres, & qui ont cru qu'il étoit de leur devoir de deſabuſer les Puiſſances, que pour une Cenſure d'Evêques qui tiennent pour Maxime, qu'on en doit reverer les preventions.

Je finis, Monſieur, en vous priant de remarquer que cette Cenſure n'eſt appuiée que ſur des Conſtitutions & des deliberations qui n'étoient fondées que ſur des calomnies & ſur des ſuppoſitions, dont les Papes, le Roi, & tous les Evêques de France ont connu la fauſſeté & l'injuſtice, lors qu'ils ont rendu la paix à l'Egliſe, & qu'ils ont reconnu pour tres Catholiques, tres ſoumis, tant les Theologiens que les Prelats que l'on avoit voulu faire paſſer dans ces deliberations pour des enfans d'iniquitez, pour des rebelles au Saint Siege & pour des heretiques obſtinez: quoi qu'ils ayent declaré n'avoir point d'autres ſentimens que ceux qu'ils avoient toujours proteſté d'avoir. Qui ne voit donc, Monſieur, qui

ſont les eſprits *inquiets* qui troublent l'Egliſe, ou ceux qui ſe maintiennent dans la paix, que le Pape & le Roi lui ont renduë; ou ceux qui par une malheureuſe Cenſure renouvellent les conteſtations qui n'ont été appaiſés qu'en abandonnant la queſtion de Fait de l'hereſie Janſenienne, & en ne ſoupçonnant perſonne de la defendre ni de l'avoir defenduë: le Pape, le Roi, & les Evêques de France confeſſant par là, que le Janſeniſme n'etoit qu'un phantôme dont les ennemis de S. Auguſtin avoient taché de les effraier? Je laiſſe à d'autres, qui auront plus de loiſir, & qui n'auront pas moins d'amour & de zele pour la verité & pour la juſtice, à faire leurs remarques ſur cette Cenſure: & je ſuis derechef parfaitement à vous.

SUR

SUR LE JUGEMENT
DE
L'ASSEMBLEE DU CLERGE
DE M. D. CC.
QUI A DECLARE.

Que le Janſeniſme n'eſt pas un Fantôme.

SONNET.

QUelle Tradition, ou bien quelle Ecriture
Peut avoir revelé cette Deciſion,
Qu'un ombre, qui n'eſt rien qui ſubſiſte & qui dure
N'eſt pas un vain fantôme ou une fiction?

Quel Concile ou quel Pere a jamais arrêté
Que l'on pût definir comme choſe certaine,
Un fait que les Savans ont toujours conteſté,
Et qui ne peut nourrir que des diſputes vaines?

Declarer qu'il y a dans le monde une erreur,
Sans ſavoir ce que c'eſt, & ſans le pouvoir dire,
Eſt bon pour des eſprits qui ont aiſement peur,
Ou bien pour appreter à tout le monde à rire.

Si le Janſeniſme eſt, comme on l'a declaré,
Une erreur effective, on doit auſſi nous dire
En quoi elle conſiſte, & ſans un grand narré
La decouvrir à nud, ſans mentir ni medire.

Il faut nous faire voir quelle eſt cette hereſie,
Quel Docteur la defend, & quel Chrétien la ſuit;
Autrement on prendra pour une freneſie
Le tranſport des Prelats qui l'on aura ſeduit.

L'on peut donc demander ſur quelle authorité
Eſt fondé le Decret de l'Illuſtre Aſſemblée,
Qui donne à un fantôme une realité,
Dont l'on n'a jamais pû fixer la juſte idée.

Pluſtôt qu'un fantôme ait quelque realité,
Comme notre Clergé l'a declaré en forme;
Ne pourra-t-on pas dire en toute verité
Qu'il faut que ce Clergé ait revé & qu'il dorme?

Qui voit ce qui n'eſt pas, eſt dans l'illuſion;
Et la ſoutenir, c'eſt ſoutenir le menſonge.
Quel reſpect doit-on donc à la Deciſion
Qui declare reel ce qui n'eſt qu'un pur ſonge?

Janſeniſme effectif ſe pourroit bien nommer
Le ſens que Monſ.r d'Ipre enſeigne & nous explique
Dans ſon grand Auguſtin, Et partant declarer
Que le Janſeniſme eſt une Secte heretique,

N'eſt-ce pas definir ſans nous rien diſtinguer,
Que ce que nos Prelats declarent hereſie,
Eſt le ſens d'Auguſtin, qu'ils n'ont oſé nommer
De peur d'être attaquez, & que chacun ne crie,

Voilà que nos Prelats par un facheux deſtin
En faiſant d'un fantôme une erreur effective
Déclarent aujourdhui le dogme d'Auguſtin
Heretique en Janſens, par loi definitive?